

2 GARENI INDUSTRIE
Société par actions simplifiée
au capital de 250 000 euros
Siège social : Lieu-dit La Grangette
Rue des Ecoles, 47600 CALIGNAC
441 245 933 RCS AGEN

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUIN 2025**

Extrait du procès-verbal relatif à une modification des dirigeants

CINQUIÈME RÉOLUTION

Les mandats de la SAS ASTOUX ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la SAS S.P COMMISSARIATS AUX COMPTES, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale décide de :

- Décide de nommer le cabinet CL AUDIT, domicilié 26 rue Victor Michaut 47300 VILLENEUVE SUR LOT, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour un mandat de six (6) exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2030,
- de ne pas procéder à la nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant en application des dispositions de l'article L. 821-40, I, alinéa 3 du Code de commerce issu de l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président
Pascal GARENI

Signé par :

E73E0FC1A142424...